

M A I R I E
DE
MONTREUIL-JUIGNÉ

Code Postal : 49460

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

N° 112/2024

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE,
Vu la Loi n° 1111-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des
Communes des Départements et des Régions,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-
1 et L 2131-3,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,
Vu l'article R 610.5 du Code Pénal,
Vu la demande formulée par Mme BREGET Géraldine, Présidente de
l'Association USMJ à Montreuil-Juigné,

Considérant que pour assurer le bon déroulement du vide-grenier du 23
juin 2024 et préserver la sécurité des piétons, il convient d'interdire la circulation et le
stationnement sur le parking du complexe sportif Pierre de Coubertin,

Considérant le risque d'attentat, le portail de l'accès au parking du
complexe sportif devra être fermé.

ARRETE

ARTICLE I - Le dimanche 23 juin 2024 de 06h00 et jusqu'à 18h00 la circulation et
le stationnement seront interdits, sur le parking du complexe sportif Pierre de Coubertin à
Montreuil-Juigné, seuls les exposants pourront accéder et ressortir du site le temps
nécessaire à leur installation.

ARTICLE II - La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par les
services techniques de la ville de MONTREUIL-JUIGNE.

ARTICLE III - Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE IV - Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa
notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une
requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application
Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE V - Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de
Gendarmerie de MONTREUIL-JUIGNE, Monsieur VIERON William Adjoint au Maire, Service
des Pompiers, Service des Sports, Services Techniques, Service Communication, Service
PPC, Madame BREGET Géraldine Présidente de l'Union Sportive Montreuil-Juigné
Handball.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE
Le 14 mai 2024

Le Maire

Benoît COCHET

